

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATION,
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 7 AOÛT 2017, À 20H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Léopold Michel et monsieur Réjean Morency.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #17-213
Procès-verbal
de la séance
ordinaire du
04-07-2017
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 04-07-2017, tel que rédigé.

Rés. #17-214
Procès-verbal
de la séance
extraordinaire
du 17-07-
2017
Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 17-07-2017, tel que rédigé.

Période de questions
La période de questions débute à 20h03 et se termine à 20h11.

Rés. #17-215
Comptes du mois
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017, au montant de 179 008,91 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

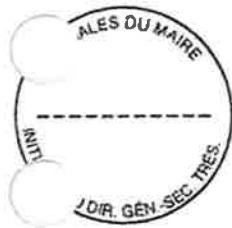
Rés. #17-216
Compte du mois - règlement #13-639
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #13-639 (Décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 249 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 619.15 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #17-217
Compte du mois - règlement #14-654
Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #14-654 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère et prévoyant un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût.), au montant total de 31 925,91 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #17-218
Compte du mois - règlement #16-698
- Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #16-698 (Décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas et prévoyant un emprunt de 700 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 2 621.43 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #17-219
Compte du mois - règlement #16-700
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #16-700 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 285 000\$ pour en acquitter le coût.), au montant total de 3 564.23 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #17-220
Compte du mois - règlement #17-714
- Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #17-714 (Décrétant des travaux de revitalisation du cœur du village et prévoyant un emprunt de 464 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 15 956.38 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #17-221
Compte du mois - règlement #17-716
- Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2017 du règlement #17-716 (Décrétant des travaux de voirie sur le rang Saint-Nicolas et prévoyant un emprunt de 680 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 5 954.62 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #17-222
Contrat de pavage rang St-Nicolas et stationnement du parc du Faubourg Olympique
- Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de pavage du rang St-Nicolas et du stationnement du parc du Faubourg Olympique (numéro de projet : 161-17605-00);
Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit:
- | Entreprises | Conformité | Prix (taxes incluses) |
|-----------------------------|------------|-----------------------|
| Pavage U.C.P. Inc | o | 191 221.19 \$ |
| P.E. Pageau Inc. | o | 192 887.81 \$ |
| Pavage Rolland Fortier Inc. | o | 200 583.78 \$ |
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que la municipalité accorde le contrat pour les travaux de pavage du rang St-Nicolas et du stationnement du parc du Faubourg Olympique (numéro de projet: 161-17605-00) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage U.C.P. Inc. pour un montant de 191 221, 19 \$.



**No de résolution
ou annotation**

Rés. #17-223
Contrat
aménagement
parc du
Faubourg
Olympique

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique (numéro de projet: 159-100-214);

Attendu que le montant du plus bas soumissionnaire correspond au budget établi par la firme d'architecte Stantec;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent ainsi :

| Entreprises | Conformité | Prix (taxes incluses) |
|---------------------------------------|------------|--------------------------|
| Les Main Vertes du Paysage inc. | o | 196 273.29 \$ |
| Paysagiste Les Jardins d'Antoine inc. | o | 292 892.10 \$ |

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour les travaux d'aménagement du parc du Faubourg Olympique (numéro de projet: 159-100-214) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les mains Vertes du Paysage Inc. pour un montant de 196 273,29 \$.

Rés. #17-224
Contrat
aménagement
abords de
l'avenue
Royale

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux d'aménagement des abords de l'avenue Royale (numéro de projet : 201-621);

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

| Entreprises | Conformité | Prix (taxes incluses) |
|---------------------------------------|------------|--------------------------|
| Les Mains Vertes du Paysage Inc. | o | 231 317.27 \$ |
| Les Entreprises Antonio Barrette Inc. | o | 249 370.43 \$ |

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour les travaux d'aménagement des abords de l'avenue Royale (numéro de projet : 201-621) au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Mains vertes du Paysage Inc. au montant de 231 317,27 \$.

Rés. #17-225
Contrat
services
professionnels
travaux de
réfection des
rangs Ste-
Marie et St-
Antoine

Attendu que la municipalité est allée sur invitation auprès de quatre (4) firmes d'ingénieurs pour les «Services professionnels pour les travaux de réfection des rangs Ste-Marie et St-Antoine», projet numéro : 2017-03;

Attendu que les résultats reçus se détaillent comme suit :

| Soumissionnaires | Pointage | Rang |
|------------------|----------|------|
| SNC-Lavalin | 26,7 | 1 |
| WSP Canada | 20,6 | 2 |
| Tétra-Tech | 17,8 | 3 |

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que les conseillers accordent le contrat pour les services professionnels des travaux de réfection des rangs Ste-Marie et St-Antoine (Projet 2017-03) à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit SNC-Lavalin avec un pointage de 26.7 pour un montant de 54 641,87 \$ (taxes incluses).

Rés. #17-226
Médiation -
Régie
intermunicipale
de l'aréna

Attendu l'entente relative à l'acquisition de l'Aréna des Montagnards, ainsi que sa gestion en commun signée le 1er mai 1985;

Attendu que cette entente a été concrétisée par la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré», laquelle entente a été approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 13 mai 1985 et entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec (p. 2658), soit le 25 mai 1985;

Attendu que les villes et municipalités participantes à l'entente ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente avec modifications le 6 avril 2005, laquelle entente a reçu l'accord de la ministre Madame Nathalie Normandeau le 18 mai 2005 sans qu'il soit nécessaire d'adopter un nouveau décret ou de modifier le décret de 1985;

Attendu que les villes et municipalités participantes ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente sans modification le 18 mai 2010 et cela jusqu'au 17 mai 2015;

Attendu que la municipalité de l'Ange-Gardien a décidé de ne pas renouveler d'entente et a, à cet effet, fait parvenir une résolution à chaque municipalité participante les informant de sa décision; (résolution numéro 13-10-7907 du 1er octobre 2013);

Attendu que le vice-président de la Commission Municipale du Québec a transmis aux différentes municipalités de la Régie une invitation à participer à un processus de médiation pour régler le litige avec la municipalité de l'Ange-Gardien.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte de participer au processus de médiation suggéré par le représentant de la Commission Municipale dans le litige qui oppose les municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré et la municipalité de l'Ange-Gardien.

Rés. #17-227
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

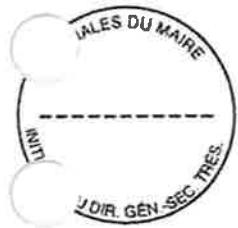
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 25 juillet 2017, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

| Adresse | Type de demande | Recommendations CCU |
|------------------------------|--|---------------------|
| 103-105, rue des Marguerites | Construction habitation unifamiliale jumelée | #17-128 |



No de résolution
ou annotation

| | | |
|---------------------|---|---------|
| 3486, avenue Royale | Agrandissement résidence unifamiliale isolée | #17-127 |
| 57, rue des Rocs | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #17-129 |
| 10, rue de la Buse | Rénovation résidence unifamiliale jumelée | #17-130 |
| 2760, avenue Royale | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #17-132 |
| 2648, avenue Royale | Construction bâtiment complémentaire (abris à bois) | #17-131 |
| 150, rue des Rocs | Construction bâtiment complémentaire | #17-133 |
| 3400, avenue Royale | Modification aménagement aire de stationnement | #17-123 |

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- 3400, avenue Royale : Que soit aménagée une haie à proximité de l'extrémité nord-est de l'aire de stationnement. Pour les cases qui seront aménagées sur le terrain de la municipalité, une servitude sera consentie à l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #17-228
Permis PIIA
refusé

Attendu qu'une demande de permis a été déposée pour un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 25 juillet 2017, une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux refusent d'accorder un permis de construction pour le projet suivant :

| Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|---------------------------|---|---------------------|
| 65 à 99, rue de la Tourbe | Rénovation résidence unifamiliale en rangée | #17-124 |

Les motifs de refus sont les suivants pour ce permis:

- Les fenêtres ne sont pas harmonisées à l'ensemble, le revêtement proposé est trop sombre et la pérennité de la peinture à être appliquée sur la toiture est questionnée.
- Il est souhaité qu'il soit déposé des plans modifiés illustrant notamment la vue du bâtiment par le boulevard des Neiges.

Rés. #17-229
Demande
modif. plan
construction -
87, rue Poulin

Attendu la résolution du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 87, rue Poulin;

Attendu la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 87, rue Poulin soit pour l'agrandissement du bâtiment, le retrait d'ouvertures sur les murs latéraux et l'ajout d'un balcon à l'arrière;

Attendu que la zone Rec1-020 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 25 juillet 2017, une recommandation favorable à cette demande de modification au plan de construction;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 87, rue Poulin, soit pour l'agrandissement du bâtiment, le retrait d'ouvertures sur les murs latéraux et l'ajout d'un balcon à l'arrière.

Rés. #17-230

Retrait
inventaire
patrimoine
bâti - 5203,
avenue Royale

Attendu la demande visant à retirer le bâtiment résidentiel du 5203, avenue Royale de l'inventaire des bâtiments anciens d'intérêt architectural et patrimonial;

Attendu qu'il y a lieu de vérifier si ce bâtiment est bien classé parmi les bâtiments ayant une forte valeur patrimoniale étant donné son mauvais état physique, son faible état d'authenticité et l'absence de potentiel monumental et historique;

Attendu que les interventions survenues dans le passé ont eu pour effet d'affecter négativement la valeur patrimoniale du bâtiment;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 25 juillet 2017, une recommandation favorable à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande visant à retirer le bâtiment résidentiel du 5203, avenue Royale de l'inventaire des bâtiments anciens d'intérêt architectural et patrimonial, après vérification.

Rés. #17-231

Développement
résidentiel Le
Legs des
Pionniers -
Agrandissement

Attendu la demande visant l'agrandissement du projet intégré situé dans la zone Rec1-021, soit une partie du lot 716-P, afin de permettre l'agrandissement du lot commun et la création de deux lots (parties privatives).

Attendu que la zone Rec1-021 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 6 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande visant l'agrandissement du projet intégré situé dans la zone Rec1-021, soit une partie du lot 716-P, afin de permettre l'agrandissement du lot commun et la création de deux lots (parties privatives) sous réserve que l'ensemble des normes soit respecté et que la rue en impasse possède un cercle de virage d'un diamètre conforme aux normes applicables permettant



No de résolution
ou annotation

l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps.

Avis de motion
Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Paquet à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement décrétant la fermeture de la route du rang St-Édouard et abrogeant le règlement #98-386. Une dispense de lecture est demandée.

**Explication et consultation
Règl. #17-724**
Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #17-724 modifiant le règlement de zonage #15-674 sur les usages et les normes d'implantation dans la zone RU-136.

20 personnes étaient présentes.
Est-ce qu'elle s'applique seulement à la rue des Jardins?
Est-ce qu'il va y avoir plusieurs projets résidentiels?

**Rés. #17-232
Adoption
second projet
de règl. #17-
724**
Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement #17-724 modifiant le règlement de zonage #15-674 sur les usages et les normes d'implantation dans la zone RU-136. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

**Rés. #17-233
Adoption du
règl. #17-723**
Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-723 modifiant le règlement #15-674 de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone H1-213. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Tirage au sort
Dans le cadre de la Politique d'attribution des aides financières (volet achat d'œuvres d'art) la municipalité procède au tirage pour choisir un artiste parmi les six (6) qui ont déposé un formulaire de participation pour que la municipalité acquière une ou plusieurs de leurs œuvres d'art en fonction du montant disponible :

- Geneviève Côté
- André Perreault
- Anne-Marie Paquin
- Colette Touchette
- Roseline Dupuis
- Claire Lemieux

L'artiste gagnant est monsieur André Perreault.

**Rés. #17-234
Mandat -
Représentation
petites
créances**
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux désignent le directeur général, monsieur François Drouin, pour agir comme représentant de la municipalité dans la cause opposant cette dernière à monsieur Charles-André Delage et madame Pierrette Larue (dossier no. 200-32-065762-162) qui sera présentée à la Cour du Québec, Petites créances le 19 septembre 2017.

**Rés. #17-235
Demande
MTQ -**
Attendu que la municipalité a déjà fait une demande d'intervention pour une traverse piétonnière en face du Marché Ste-Anne à l'intersection du boulevard les Neiges et la rue Notre-Dame le 4 avril 2016 sous la résolution #16-96;



No de résolution
ou annotation

Traverse
piétonnière

Attendu que le ministère du Transport du Québec a procédé à notre demande par le marquage de cette traverse prévue du côté est de l'intersection ainsi que la signalisation correspondante;

Attendu qu'une inquiétude persiste sur la problématique de sécurité à cette traverse;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Paquet ;

Que les conseillers municipaux adressent une demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la problématique de sécurité à cette traverse et de prendre en considération la solution d'un terre plein au centre du boulevard amenée par le comité de sécurité et transport de la municipalité.

Rés. #17-236
Appui aux
projets -
Piscines
régionales

Attendu que la MRC Côte-de-Beaupré participe activement à l'élaboration de deux projets de piscines régionales initiées par la municipalité de Boischatel et la ville de Beaupré;

Attendu que ces deux projets ont pour but d'offrir le service de piscine intérieure à toute la population de la Côte-de-Beaupré;

Attendu que le projet de piscine dans le secteur est de la Côte-de-Beaupré vise à desservir la population des villes de Beaupré, Sainte-Anne-de-Beaupré et les municipalités de Saint-Joachim et de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin ;

Que les conseillers municipaux appuient la municipalité de Boischatel et la ville de Beaupré dans leurs demandes d'aide financière concernant les projets de piscines régionales.

Motion de
félicitations -
Employés

Madame Louise Thouin adresse une motion de félicitations à tous les employés de la municipalité pour leur implication et leur dévouement au travail qui est accompli dans les divers projets en cours et passés.

Motion de
félicitations -
M. Cardwell

Monsieur Robert Paquet adresse une motion de félicitations à Monsieur Mark Cardwell pour son implication et son dévouement dans la municipalité durant les trois années et demie pendant lesquelles il a oeuvré en tant que conseiller du district #2.

Période de
questions

La période de questions débute à 20h44 et se termine à 21h20

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures 20.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier